BULLETIN D'ADHESION A L'USMA

Nom :
Prénom :
Grade :
Affectation :

Déclare :

☐ Adhérer à l'USMA pour l'année judiciaire
☐ Ré-adhérer à l'USMA pour l'année judiciaire

Coordonnées :

☐ Inchangées
☐ Nouvelles :

Adresse domicile :

Tél : Courriel :

Je procède au règlement d'un montant de €.

☐ par chèque
☐ par virement bancaire (Code banque : Banque populaire du Sud ; IBAN : FR76 1660 7003 3448 1213 0010 101)

Tarifs par grade :
- Conseiller : 45 €
- Premier conseiller : 75 €
- Président (HLA) : 100 €
- Président (à partir de LA1) : 110 €
- Retraité : 30 €
- Ancien membre de la juridiction : 30 €
- Primo-adhérent et magistrat en détachement à l'extérieur : **réduction de 50% de la cotisation**

Bulletin à retourner par courriel à :
nathalie.lasserre@juradm.fr

ou par voie postale à :

Nathalie Lasserre
USMA
Cour administrative d'appel de Toulouse
3, rue Montoulieu Saint-Jacques
CS 48038
31080 Toulouse

USMA
Union Syndicale
des Magistrats Administratifs

www.usma.fr
LinkedIn USMA

Information individuelle relative au traitement de vos données personnelles

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par **la présidente de l'USMA, Anne-Sophie Picque (**usma@juradm.fr**).**

Tout ou partie des données collectées peuvent être communiquées aux seuls destinataires suivants : les membres du bureau de l'USMA, l'adhérent(e) USMA chargé(e) de la certification des comptes, les élu(e)s USMA au CSTACAA et, pour ce qui concerne les seuls adhérent(e)s de leurs juridictions, les délégué(e)s USMA.

A quoi sert le traitement de vos données ?

Le traitement déployé a pour objectif de traiter votre demande d'adhésion et de vous accompagner dans votre vie professionnelle. Ce traitement est mis en place dans le cadre du contrat d'adhésion.

L'USMA a également un intérêt légitime à informer ses adhérent(e)s de ses activités et des différentes actualités, à gérer son fonctionnement et à présenter lors de l'assemblée générale annuelle et les réunions du conseil syndical la sociologie des adhérent(e)s de manière anonymisée.

L'USMA est enfin dans l'obligation de traiter des données personnelles pour la réalisation de son suivi budgétaire, conformément au règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les données personnelles sont conservées pendant au maximum **4 ans après le dernier contact avec la personne concernée**.

Quels sont vos droits et comment les exercer ?

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Vous avez également le droit de retirer votre consentement à tout moment.

En outre, vous pouvez vous opposer au traitement de vos données lorsque ce dernier repose sur l'intérêt légitime du syndicat.

Vous pouvez enfin exercer votre droit à la portabilité de vos données lorsque le traitement est fondé sur l'exécution du contrat d'adhésion.

Pour en savoir plus sur les traitements de données mis en œuvre, nous vous invitons à consulter notre politique de confidentialité disponible sur la page suivante de notre site internet : https://usma.fr/non-classe/mentions-legales/

Pour exercer vos droits ou pour toute question relative au traitement de vos données personnelles par l'USMA, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : usma@juradm.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.